

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 21 mai 2013 n° 0033/SNA-CE/D désignant les membres du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE)

NOR: DEVA1314003S

(Texte non paru au Journal officiel)

La chef du service de la navigation aérienne Centre-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi nº 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret nº 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision nº 123/SNA-CE/D du 10 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est;

Vu les demandes formulées par les organisations syndicales,

Décide:

Article 1er

Le comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Mme Sylvie CHAMBON, chef du SNA Centre-Est, ou son représentant, président. Mme Christine QUEYRANNE, chef du service administratif, ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

Mme BLUEM (Anne), UNSA. M. LAVOREL (Guy), UNSA.

Mme ECHEVIN (Sandra), UNSA.

M. FARGES (Sébastien), SNCTA.

M. SARTER (Claude), SNCTA.

M. BARGE (Pierre), USAC-CGT.

M. JACQUET (Mathieu), USAC-CGT.

M. BENOIS (Emmanuel), SPAC-CFDT.

M. PAGNIER (Roland), FO.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Suppléants

M. PAUGAM (Arnaud), UNSA.

M. FOSSAT (Simon), UNSA.

M. LUSERGA (Paul), UNSA.

M. LETO (Joseph), SNCTA.

Mme MAIRE (Amélie), SNCTA.

M. ROINAT (Jacques), USAC-CGT.

M. DELPLANQUE (Yannick), USAC-CGT.

M. BOUCHER (Bernard), SPAC-CFDT.

Mme FIRPO (Marie-Hélène), FO.

Article 3

La décision du 9 mai 2012 nº 063/SNA-CE/D relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mai 2013.

S. CHAMBON